



## Commission des finances

Distr. générale  
6 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt et unième session

Kingston (Jamaïque)

13-24 juillet 2015

## **Bilan des progrès accomplis en vue de l'application, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'Autorité internationale des fonds marins**

Rapport du Secrétaire général

### **I. Introduction**

1. Le présent document a pour objet d'informer la Commission des finances des progrès accomplis en vue de l'application, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) par l'Autorité internationale des fonds marins.

### **II. Généralités**

2. L'Autorité internationale des fonds marins a approuvé l'adoption des normes IPSAS à sa vingtième session, comme indiqué dans le rapport de la Commission des finances (ISBA/20/A/5-ISBA/20/C/19, sect. VIII, par. 29).

### **III. Progrès accomplis**

3. Un comité spécial chargé des activités préliminaires à l'application des normes IPSAS a été créé. Il se compose des fonctionnaires suivants : Nkechi Onyedim (Bureau de l'administration et de la gestion), Andrew Webster (Bureau de l'administration et de la gestion), Delroy Bonitto (Bureau de l'administration et de la gestion), Jean-Baptiste Sombo (Bureau de la surveillance des ressources et de l'environnement) et Gwenaëlle Le Gurun (Bureau des affaires juridiques).



## IV. Plan de travail

4. Les activités préliminaires qui seront achevées avant l'application des normes IPSAS au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont les suivantes :

- a) **Évaluation des risques** (cette phase devrait être achevée au troisième ou quatrième trimestre de 2015) : adopter des stratégies et des pratiques d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques en vue de l'application des normes IPSAS, notamment dans les domaines suivants :
  - i. Problèmes liés aux immobilisations corporelles et évaluation de celles-ci;
  - ii. Traitement des problématiques liées aux immobilisations corporelles;
  - iii. Communication avec les commissaires aux comptes et avec le comité exécutif;
  - iv. Formation;
- b) **Conventions comptables conformes aux normes IPSAS** (cette phase devrait être achevée au troisième ou quatrième trimestre de 2015) : intégrer, dans les domaines concernés, les modifications apportées aux méthodes comptables par le Groupe de travail des normes comptables pour faire en sorte que la tenue des comptes et les processus comptables soient conformes aux normes IPSAS;
- c) **Modifications des systèmes** (cette phase devrait être achevée au troisième ou quatrième trimestre de 2015) :
  - i) Sélectionner et acquérir des outils logiciels qui permettront d'effectuer les nouvelles tâches requises pour l'application des normes IPSAS, notamment :
    - a. Tenue des comptes;
    - b. Enregistrement de données liées aux ressources humaines;
    - c. Calcul de la valeur actuarielle des avantages du personnel;
    - d. Tenue d'une base de données sur les stocks;
    - e. Calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles;
  - d) **Besoins opérationnels**
    - i) Procéder à une analyse approfondie des écarts entre les méthodes de fonctionnement et procédures en vigueur et les méthodes visées, compte tenu des incidences de chaque norme IPSAS;
    - ii) Élaborer une stratégie qui permette d'établir des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS à la date d'application fixée (premier jour de la première année) ainsi que les soldes de clôture du jour précédent, déterminés à partir des anciennes normes (Normes comptables du système des Nations Unies) mais facilement traduisibles en normes IPSAS pour le solde d'ouverture de 2016;
    - iii) S'assurer les services d'un consultant pour la transition, selon les besoins;

e) **Formation, basculement des systèmes et mise en service** (cette phase devrait être achevée au troisième ou quatrième trimestre de 2015) :

- i) Mener une action de sensibilisation sur le passage aux normes IPSAS auprès de tout le personnel, par tous les moyens disponibles de communication, de formation et de documentation, notamment sous les formes suivantes : contacts personnels, exposés et témoignages de personnes ayant participé à la réussite de projets hors de l'Autorité, exercices pratiques et autres outils de formation et de comparaison entre les méthodes comptables existantes et les nouvelles méthodes;
- ii) Tester les logiciels mentionnés au paragraphe 4 c) i) ci-dessus;
- iii) Évaluer les stocks;
- iv) Tester, valider et rapprocher les soldes d'ouverture selon les deux systèmes comptables, les Normes comptables du système des Nations Unies et les normes IPSAS, y compris pour l'élaboration et la mise à l'épreuve des nouveaux rapports financiers;
- v) Travailler avec les auditeurs externes sur les exigences et incidences de l'adoption des normes IPSAS et des activités d'application et envisager les risques susceptibles de perturber cette application.

## **V. Mesures prises par l'Autorité internationale des fonds marins pour préparer l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public d'ici à janvier 2016**

5. Pour préparer l'adoption des normes IPSAS par l'Autorité internationale des fonds marins, son secrétariat a pris les mesures suivantes :

- a) Participation du fonctionnaire des finances et du spécialiste du budget et du contrôle interne, le 15 avril 2015, à la vidéoconférence du Groupe de travail des Normes comptables qui a porté entre autres sur les sujets suivants :
  - i) Maintien de la conformité aux normes IPSAS : état des lieux de l'application des normes IPSAS, et nouvelles difficultés pouvant nuire à la conformité;
  - ii) Coordination des principes et méthodes comptables dans les différentes situations : mise au point d'une terminologie commune;
  - iii) Immobilisations incorporelles;
  - iv) Immobilisations corporelles;
  - v) Locaux et services communs;
- b) Participation du fonctionnaire des finances à la réunion du Groupe de travail des Normes comptables qui s'est tenue du 8 au 10 septembre 2014 à New York, au cours de laquelle les sujets suivants ont notamment été abordés au cours d'exposés présentés par des groupes de discussion d'organismes des Nations Unies :

- i) Activités postérieures à l'application des normes IPSAS : maintien de la conformité, bilan des difficultés spécifiques, problèmes relevés par les commissaires aux comptes;
  - ii) Examen des conventions comptables;
  - iii) Résultats des débats des groupes de réflexion sur les stocks, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et la comptabilisation des immobilisations avec peu de justificatifs;
  - iv) Avantages et coûts de l'application des normes IPSAS;
- c) Le spécialiste du budget et du contrôle interne a transmis au personnel du Bureau de l'administration et de la gestion un lien vers les formations en ligne de l'ONU suivantes, qui portent sur les normes IPSAS :
- i) Formation 1 (Présentation des normes IPSAS) : module d'introduction;
  - ii) Formation 2 (La comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS : introduction) : présente la comptabilité d'exercice et les changements majeurs qu'elle va entraîner dans la communication financière;
  - iii) Formation 3 (Comptabilisation des immobilisations corporelles) : traitement des actifs;
  - iv) Formation 4 (Comptabilisation des stocks) : traitement des actifs;
  - v) Formation 5 (Comptabilisation des avantages du personnel : introduction) : traitement des passifs; cette formation est approfondie et techniquement difficile;
  - vi) Formation 6 (Comptabilisation des contrats de location) : traitement des actifs;
  - vii) Formation 7 (Comptabilisation des provisions et des passifs et actifs éventuels) : traitement des passifs.

## VI. Recommandation

6. La Commission des finances est invitée à prendre note des mesures prises par l'Autorité internationale des fonds marins pour mettre en œuvre avec succès les normes IPSAS et des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour leur application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.